Texte n°01: Audric Vitiello, dans Participations: 2013/1 (N° 5), pages 201 à 226.

**L'exercice de la citoyenneté** : délibération, participation et éducation démocratiques.

**Introduction**: L’affirmation d’une conception délibérative de la démocratie marque un tournant normatif, appelant à redéfinir ce qu’est et ce qui fait la légitimité politique. Selon cette conception, « le principe de la légitimité démocratique doit être recherché dans le processus de la formation de la volonté collective, non pas dans cette volonté elle-même » ; plutôt que de se demander si une décision est « conforme au bien commun » ou si elle est « l’objet d’un accord unanime », il convient de « substituer à ce double critère de la légitimité d’une décision collective une exigence portant sur les conditions de sa production : une décision collective est légitime et a une valeur dans la mesure où elle résulte de la délibération libre et égale de tous » (Manin, 2002, p. 38-39).

A partir de cette redéfinition, la théorie politique s’est principalement interrogée sur la portée institutionnelle de cette évolution normative. En effet, il semble exister un large consensus autour du fait que l’implantation de la logique délibérative appelle une réforme des institutions sociopolitiques actuelles, le plus souvent afin d’ouvrir le champ de la délibération publique à la participation de nouveaux acteurs que le régime représentatif confine aux marges de la décision – qu’il s’agisse, selon les cas, d’experts, d’associations, d’usagers ou de simples citoyens. Pourtant, au-delà du principe, la signification précise d’un tel changement est en suspens ; les principales controverses se sont développées en ce sens, afin de mieux cerner les contours de cette réforme institutionnelle et de décrire les dispositifs à mettre en place dans les champs politiques et/ou socioculturels pour que la logique délibérative acquière une effectivité dans les systèmes politiques démocratiques.

Reste qu’en amont de cet impact concret sur les structures politiques, la logique délibérative semble appeler une autre évolution, plus abstraite, mais peut-être plus profonde : celle des catégories fondamentales à travers lesquelles nous pensons et organisons la politique démocratique. Habermas souligne ainsi que la logique de la démocratie délibérative exige une nouvelle conception de la souveraineté, une « version procéduraliste » où la souveraineté ne réside ni dans le peuple ni dans le droit, mais « se retire dans les procédures démocratiques et dans l’implémentation juridique des conditions communicationnelles qui la rendent possible » : dès lors la souveraineté est « un pouvoir généré au moyen de la communication » que les procédures institutionnelles doivent saisir et traduire en décisions politiques et en règles juridiques (Habermas, 1997, p. 326 ; Habermas, 1989).

Il semble cependant nécessaire de prolonger cette analyse et d’interroger ce que peut signifier une telle conception procédurale de la légitimité et de la souveraineté politiques, non pas du point de vue de l’organisation sociopolitique globale, mais au niveau des situations et des sujets de la délibération, de l’expérience de la citoyenneté et de l’activité démocratique. Non pas se demander à quoi ressemblerait une société démocratique réorganisée sur la base de la légitimité délibérative, ni quels changements sociaux sont nécessaires pour atteindre cet objectif, mais analyser les effets cognitifs que, par ricochet, l’affirmation d’une telle thèse normative peut avoir sur nos représentations sociales du politique, et donc de ce qu’est ou de ce que fait une société démocratique. Il ne s’agit pas ici d’effectuer une exégèse savante des théories de la délibération démocratique, mais plutôt de développer certains aspects de la logique délibérative, souvent évoqués par ses partisans, mais à l’heure actuelle peu approfondis, et qui ne sont que rarement l’objet de traitements spécifiques. Or il s’avère que ces innovations, au premier rang desquelles la centralité accordée à la formation des citoyens via la participation politique, appellent à repenser en profondeur les dispositifs délibératifs – voire, au-delà, les institutions et les actions de participation démocratiques.

Au niveau de la citoyenneté et de l’activité politique, la caractéristique majeure du paradigme délibératif est d’accorder une importance centrale à la « formation » des citoyens, et partant de chercher à institutionnaliser les processus de formation des volontés, des opinions et des subjectivités. Participer à une délibération, en effet, ce n’est pas seulement exposer et faire valoir son avis, c’est aussi, voire surtout, être exposé à des avis ou à des arguments contradictoires, et être engagé à travers cette confrontation dans un processus de redéfinition de sa propre position, voire, au-delà, de sa propre conception du monde. Or il n’y a rien de neutre à affirmer que la formation est une dimension constitutive de l’exercice de la citoyenneté démocratique. Celle-ci apparaît alors comme une citoyenneté processuelle, dynamique et non plus statutaire, dont la logique défie les conceptions classiques de l’acteur et de l’action politiques sur lesquelles sont fondées les démocraties libérales – à commencer par la distinction du mineur, soumis à l’influence d’un pouvoir formateur, et du majeur, participant à la formation du pouvoir collectif, qui fonde la séparation du « pré-politique » et du « politique » (Lavau, 1985, p. 50).

C’est dire la profondeur de l’évolution à laquelle participe le paradigme délibératif : celui-ci ne constitue pas une sorte d’adaptation de la théorie démocratique à un nouveau contexte social, politique ou idéologique, il en modifie fondamentalement le sens, la signification (symbolique), mais aussi la direction (politique). En effet, si la logique délibérative induit une conception processuelle de la citoyenneté, alors ses dispositifs doivent être appréciés et organisés en fonction de leur capacité à produire non seulement de bonnes décisions, mais aussi des citoyens (plus) démocratiques. Or cet objectif est rien moins qu’univoque ; mieux, il introduit au cœur même de la pratique délibérative des tensions fondamentales qui interrogent la possibilité même de l’ériger en modèle sociopolitique idéal.

Deux tensions essentielles doivent être particulièrement mises en lumière. La première concerne les finalités d’une telle formation démocratique, tiraillée entre une visée sociale – égaliser les compétences civiques entre les citoyens membres de groupes sociaux inégaux – et une portée politique – développer chez tous les citoyens une culture civique propice à l’engagement et à la participation à la régulation politique. Ces deux dimensions peuvent paraître aussi nécessaires l’une que l’autre, elles n’en sont pas moins distinctes, et même potentiellement contradictoires. Ainsi, les études sociologiques soulignent régulièrement qu’une participation formellement ouverte à tous s’avère souvent dans les faits surdéterminée socialement, donc inégale selon les positions sociales des acteurs (Rui, 2010 ; Blondiaux, Fourniaux, 2011).

Il convient donc de distinguer, au sein de la formation, ce qui relève d’une part de l’empowerment – visant, au sens strict, l’égalisation entre les citoyens – et d’autre part de la paideia – visant l’émergence de dispositions communes favorables à la participation démocratique et la réduction de la fracture entre gouvernants et gouvernés.

La seconde tension porte sur les principes animant l’action politique. Elle tient à l’articulation problématique entre la logique de la décision démocratique et celle de la formation à la démocratie. Si la formation est partie prenante de l’expérience civique, alors celle-ci intègre nolens volens une dimension d’asymétrie inhérente au processus de formation, a priori étrangère aux principes démocratiques, mais qui apparaît alors nécessaire à leur effectivité – à l’émergence de citoyens libres et égaux. La participation démocratique apparaît alors moins comme une pure praxis égalitaire que comme un phénomène complexe, que l’on peut à la suite de Castoriadis décrire comme une activité « pratico-poétique » (Castoriadis, 1990, p. 146). Non pas pure expression autonome, mais dialectique complexe où l’opération d’une hétéronomie (ici formatrice) est une condition essentielle au développement de l’autonomie des citoyens. C’est dire qu’aucun cadre délibératif ne peut prétendre à la perfection démocratique. En revanche, il peut constituer un vecteur plus ou moins efficace de démocratisation, de ses participants, comme de lui-même, en tant que structure décisionnelle d’origine hétéronome, mais autonome par destination.

Ces tensions, toutes deux directement liées à l’enjeu de la formation par la participation politique, se rejoignent sur un point commun : elles interrogent la possibilité même d’ériger la délibération en véritable modèle sociopolitique. En effet, si la délibération démocratique doit obéir à des logiques et répondre à des exigences contradictoires, alors ses formes concrètes ne semblent pas pouvoir être définies dans l’abstrait, mais bien plutôt élaborées en situation, i.e. en fonction des situations concrètes, toujours singulières, dans lesquelles elle doit s’inscrire. Si bien qu’au-delà de la réforme des institutions, la dynamique inhérente à la participation délibérative nous appelle peut-être surtout à transformer notre conception du phénomène institutionnel en démocratie.

**Note** : lisez le texte, et faites une fiche de lecture sur la citoyenneté? Définissez les mots clés soulignés dans le texte ? Texte servant de support pour la fiche n° :03.

Chargé de cours : Ali Dabouz E-mail: ali.dabouz@univ-bejaia.dz